

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que la Francophonie a joué un rôle primordial dans l'élaboration et l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ;

Réaffirmant la neutralité technologique de la Convention ainsi que la pertinence des objectifs et principes qu'elle véhicule dans tous les environnements, y compris le numérique ;

Reconnaissant l'importance de faire face aux défis soulevés par l'ère du numérique et de profiter des opportunités que celle-ci crée dans le cadre de la mise en œuvre de la *Convention* ;

Soulignons le 10^e anniversaire de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* en 2015 et appelons à sa ratification universelle ;

Réaffirmons notre engagement envers la mise en œuvre effective des principes et des objectifs de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ;

Saluons les actions d'accompagnement de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs en faveur du renforcement des politiques et industries culturelles des pays francophones du Sud ;

Reconnaissons, en lien avec la mise en œuvre de la *Convention*, la nécessité de tenir compte des technologies numériques dans nos politiques culturelles nationales, dans nos activités de coopération ainsi que dans nos échanges au sein des forums internationaux ;

Demandons à l'Organisation internationale de la Francophonie de continuer à jouer un rôle actif dans la réflexion sur l'impact des technologies numériques sur la diversité des expressions culturelles et l'identification d'actions appropriées.